

-
-
- 17-348 2.3 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM – PROJET R-1189, LOT 1
- 17-349 2.4 DEMANDE DE REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 17-350 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE ET D'OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE 2017-2022 – SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-351 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-352 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-353 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 17-354 3.4 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1186 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-355 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 17-356 4.2 EMBAUCHE – COMMIS-COMPTABLE (PERCEPTION) – SERVICE DES FINANCES
- 17-357 4.3 RATIFICATION – ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET À LA LOI RRSM
- 17-358 4.4 MODIFICATION – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES ANNÉES 2015 À 2020
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-359 5.1 ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-360 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCÈLLEMENT DE FISSURES - RÈGLEMENT 1190
- 17-361 5.3 PROVISION – TRAVAUX DE SCÈLLEMENT DE FISSURES – RÈGLEMENT 1190
- 17-362 5.4 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2

-
-
- 17-363 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164
- 17-364 5.6 AUTORISATION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-365 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JUIN 2017
- 17-366 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1474, RUE PRINCIPALE « VINCENT FLEURISTE » – ZONE C-248
- 17-367 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRASSES – 525, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉS 101 ET 102) – ZONE H-212
- 17-368 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL « BÂTIMENTS QUÉBEC » – ZONE A-604
- 17-369 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205
- 17-370 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1400, RUE PRINCIPALE « VITRO-PLUS » – ZONE C-249
- 17-371 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT) – 1768, RUE PROVOST – ZONE H-343
- 17-372 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – COLONNES ET GARDE-CORPS – 2272, RUE DU SORBIER – ZONE H-144
- 17-373 6.9 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL POUR LA STATION-SERVICE « ESSO SYNERGY » – ZONE C-151
- 17-374 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE – 535, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 101) – ZONE H-212
- 17-375 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT D'UNE PORTE ET DE FENÊTRES – 846, RUE F.-X.-GARNEAU – ZONE H-323
- 17-376 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE – 2026, RUE DE FONTAINEBLEAU – ZONE H-506

17-377 6.13 RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

7. SERVICE DES LOISIRS

17-378 7.1 AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

17-379 7.2 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE –
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRES

8. AVIS DE MOTION

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

10. RÈGLEMENTS

17-380 10.1 RÈGLEMENT 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085
PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)
SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À
L'AMÉNAGEMENT

17-381 10.2 RÈGLEMENT 1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101
AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX
AIRES NATURELLES

17-382 10.3 RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE
CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU
CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE
LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

17-383 10.4 RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196
INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES
DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU
PUBLIC**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-384 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-344

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION N°17-325

ATTENDU l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le titre de la résolution;

ATTENDU QUE cette erreur apparait de façon évidente à la simple lecture de la résolution;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n°17-325.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-345

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6 ET 20 JUIN 2017

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 6 et 20 juin 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-346

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller M. André Lemay, maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-347

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM – PROJET R-1189, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions sur invitation concernant les services professionnels d'ingénierie visant la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 juin 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 29 juin 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit WSP Canada inc., située au 9160, boulevard Leduc, bureau 210 à Brossard (Québec) J4Y 0E3, pour une somme de 45 926,76 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-348

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM – PROJET R-1189, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1 à la firme WSP Canada inc. pour une somme de 45 926,76 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM pour le projet R-1189, lot 1, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 296,34 \$, ce qui porte la somme autorisée à 48 223,10 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-349

DEMANDE DE REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Contrecœur, l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie, l'Office municipal d'habitation de Varennes et l'Office municipal d'habitation de Verchères ont demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de chacune de leurs villes un projet d'entente de regroupement des cinq offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions de l'entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet d'entente du regroupement, les membres du Conseil considèrent qu'il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Contrecœur, l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie, l'Office municipal d'habitation de Varennes et l'Office municipal d'habitation de Verchères suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-350

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE ET D'OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE 2017-2022 – SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU QUE lors de sa fondation, les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (SAVR) ont investi plus de 800 000 \$ en capital afin de mettre en place tous les équipements et les locaux requis pour leurs opérations;

ATTENDU QUE ce montant a été financé au moyen de deux emprunts, à savoir un montant de 143 000 \$ consenti par Investissement Québec et un montant de 595 000 \$ consenti par la Banque Royale du Canada (RBC);

ATTENDU QUE la durée d'amortissement de ces prêts est de cinq (5) ans, ce qui correspond à la durée des ententes de services avec les municipalités qui ont recours aux services du SAVR;

ATTENDU QU'en raison de cette durée d'amortissement, les SAVR sont tenus d'effectuer annuellement des versements de 157 148 \$, payés à même la cotisation annuelle des municipalités de 4,15 \$ par citoyen;

ATTENDU QUE le fait de payer aussi rapidement cet investissement met beaucoup de pression sur les liquidités des SAVR et pourrait entraîner une hausse du taux de la cotisation annuelle pour les municipalités;

ATTENDU QUE les SAVR ont renégocié les modalités financières de leur emprunt auprès de leur prêteur principal, la RBC, afin de diminuer la pression sur leurs liquidités;

ATTENDU QUE la RBC a consenti à refinancer le solde du prêt des SAVR sur une nouvelle période de cinq (5) ans, ce qui permettrait de réduire les paiements en capital de 59 500 \$ annuellement;

ATTENDU QU'afin d'assurer leur pérennité, les SAVR sollicitent la collaboration de leurs municipalités clientes dans le but de mettre fin aux ententes en vigueur et d'autoriser la conclusion de nouvelles ententes, selon les mêmes modalités et dont le terme concorde avec la nouvelle durée du prêt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une nouvelle entente de prestation de services de gestion animalière et d'opération de la fourrière municipale avec les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (SAVR) d'une durée de cinq (5) ans, selon les mêmes modalités que l'entente actuellement en vigueur, y compris sur le plan du renouvellement et conditionnellement à ce qu'un conseiller ou une conseillère municipal(e) représentant la Ville siège au conseil d'administration des SAVR;

DE résilier l'entente intitulée « Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale » conclue en juillet 2013, à compter de la date de signature de la nouvelle entente précitée, et ce, conformément à la demande des SAVR et malgré la clause 30 de l'entente actuellement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-351

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 2 juin 2017 au 29 juin 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration

Liste F-2017-31	Chèques à ratifier:	685 651,03 \$
Liste F-2017-32	Comptes à payer:	3 558 394,63 \$

Règlements

Liste F-2017-33	Chèques à ratifier:	438,05 \$
Liste F-2017-34	Comptes à payer:	515 385,85 \$

Fonds réservé – fonds de roulement

Liste F-2017-35	Comptes à payer:	81 029,64 \$
-----------------	------------------	--------------

Fonds de parcs et terrains de jeux

Liste F-2017-36	Comptes à payer :	9 634,91 \$
-----------------	-------------------	-------------

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 2 juin 2017 au 29 juin 2017 apparaissant sur les listes F-2017-31 à F-2017-36;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois de juillet 2017 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à la séance du Conseil du mois de septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-352

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 29 juin 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 3 429,01 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-353

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 29 juin 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense de 3 732,50 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-354

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1186 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 7 juin 2017, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1186 pour payer le coût des travaux d'installation d'une conduite sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros 1041 et 1401, ainsi que les frais contingents pour un montant de 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 900 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1186
- Emprunt temporaire : 900 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-355

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
BOISVERT, Alain	Syndiqué	Pompier à pompier lieutenant	29 mai 2017
CARIGNAN, Michel	Syndiqué	Pompier lieutenant à lieutenant instructeur	29 mai 2017
VÉRONNEAU, Sylvain	Syndiqué	Journalier et opérateur à chef d'équipe	26 juin 2017
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
BOUCHARD, Ariane	Étudiant	Animatrice camp Multiarts	19 juin 2017
BRIAND, Alex	Étudiant	Préposé au Service des infrastructures	26 juin 2017
CASTONGUAY, Johanne	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire	8 juin 2017
GIROUX, Marie-Christine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	26 juin 2017
GORODKO, Catherine	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	14 juin 2017
LACOMBE, Hélène	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	1 ^{er} juin 2017
LAMARCHE, Alexandre	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
RICHARD, Julien	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	26 juin 2017
RIOUX, Charles-Édouard	Étudiant	Animateur programme d'accompagnement	14 juin 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-356

EMBAUCHE – COMMIS-COMPTABLE (PERCEPTION) – SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste de commis-comptable (perception) au Service des finances en prévision du départ à la retraite de Mme Nicole Williams;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marie-Ève Grondines au poste de commis-comptable (perception) au Service des finances, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Grondines à ce poste soit en vigueur à compter du 31 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-357

RATIFICATION – ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET À LA LOI RRSM

ATTENDU la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (ci-après la « Loi »);

ATTENDU QUE cette Loi oblige la modification de tout régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec le personnel cadre de la Ville afin de respecter les obligations de la Loi ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier l'entente relative au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie et à la Loi RRSM intervenue le 26 juin 2017 entre la Ville de Sainte-Julie et le personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie, dont copie est jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-358

MODIFICATION – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES ANNÉES 2015 À 2020

ATTENDU QUE la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal requiert la modification de la Politique des conditions de travail du personnel cadre;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'article 8 de la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie soit modifié en abrogeant le 6^e paragraphe, définissant le salaire final, et en le remplaçant par :

À compter du 1^{er} juillet 2017, la définition du salaire final est la moyenne des salaires des quatre (4) années de service reconnues au cours desquelles le salaire fut le plus élevé ou des années de service reconnues si elles sont inférieures à quatre (4).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-359

ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la conversion de bornes-fontaines afin qu'elles soient dotées d'une sortie Storz de quatre pouces (4");

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 13 juin 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Stelem, division d'Aqua Data inc., située au 33, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7M4;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la conversion de bornes-fontaines, pour une somme de 53 363,93 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 juin 2017;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-360

ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCÈLLEMENT DE FISSURES – RÈGLEMENT 1190

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de scellement de fissures, prévus au règlement 1190;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 28 juin 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Environnement Routier NRJ inc. située au 23, avenue Milton, Lachine (Québec) H8R 1K6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de scellement de fissures selon les prix unitaires du bordereau de soumission et de majorer les quantités de 15 % pour une somme de 89 550,81 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-361

PROVISION – TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES – RÈGLEMENT 1190

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de scellement de fissures à la compagnie Environnement Routier NRJ inc., pour une somme de 89 550,81 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de scellement de fissures, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 8 955,08 \$, ce qui porte la somme autorisée à 98 505,89 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-362

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-363

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-364

**AUTORISATION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
– VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER
LOCAL (AIRRL)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général adjoint à déposer une demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme Accélération;

DE confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-365

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JUIN 2017**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 juin 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-366

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1474, RUE PRINCIPALE « VINCENT FLEURISTE » – ZONE C-248

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Médiagraphe enseignes, datés du 2 février 2017 pour l’enseigne sur bâtiment et datés du 30 novembre 2016, révisés le 6 décembre 2016, pour l’enseigne sur socle, pour la place d’affaires « Vincent Fleuriste » située au 1474, rue Principale, et ce, conformément à la résolution n° 450.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-367

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’AMÉNAGEMENT DE TERRASSES – 525, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉS 101 ET 102) – ZONE H-212

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept pour l’aménagement de terrasses, soumis par les propriétaires, pour les unités 101 et 102 de l’immeuble à condos situé au 525, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution n° 450.11.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-368

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL « BÂTIMENTS QUÉBEC » – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction de bâtiments industriels, préparés par la firme Monty Architectes et datés du 5 juin 2017, au 1111, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution n° 450.13.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-369

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire, pour l'enseigne sur poteau de la place d'affaires « La petite école » située au 611, boulevard Saint-Joseph, conformément à la résolution n° 450.2.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017, mais sans avoir toutefois à remplacer les deux globes lumineux blancs;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-370

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1400, RUE PRINCIPALE « VITRO-PLUS » – ZONE C-249

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par Art Image et déposés en date du 11 mai 2017, pour la place d'affaires « Vitro-Plus » située au 1400, rue Principale, et ce, conformément à la résolution n° 450.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-371

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT) – 1768, RUE PROVOST – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation extérieure, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1768, rue Provost, et ce, conformément à la résolution n° 450.16.D.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-372

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – COLONNES ET GARDE-CORPS – 2272, RUE DU SORBIER – ZONE H-144

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement des colonnes ainsi que pour des travaux de peinture des garde-corps, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 2272, rue du Sorbier, et ce, conformément à la résolution n° 450.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-373

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL POUR LA STATION-SERVICE « ESSO SYNERGY » – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Pattison, datés du 1^{er} février 2017 (version révisée le 12 avril 2017), pour la place d'affaires de la station-service « Esso Synergy » située au 1911, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n^o 450.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-374

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE – 535, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 101) – ZONE H-212

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'une terrasse, soumis par la propriétaire, pour l'unité 101 de l'immeuble à condos situé au 535, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution n^o 450.10.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-375

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT D'UNE PORTE ET DE FENÊTRES – 846, RUE F.-X.-GARNEAU – ZONE H-323

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement d'une porte et de fenêtres en façade, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 846, rue F.-X.-Garneau, et ce, conformément à la résolution n^o 450.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juin 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-376

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2^e ÉTAGE – 2026, RUE DE FONTAINEBLEAU – ZONE H-506

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction pour l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un second étage au 2026, rue de Fontainebleau a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme le 13 juin 2017, les membres ont suggéré que des modifications soient apportées à l'élévation avant de l'agrandissement, pouvant par exemple prendre la forme d'un élargissement de la section où se trouve l'ouverture au centre ou de l'ajout d'un pignon supplémentaire afin de moduler davantage celle-ci;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept proposés répondent généralement aux objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en étant d'avis que des modifications doivent être apportées à l'architecture de la façade principale;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept modifiés ont été déposés suite à la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENQUE QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 3 juillet 2017 ont pris connaissance des modifications et ont approuvé les plans-concept de rénovation;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un 2^e étage, préparés par Yvon Charlebois, technologue en architecture, (option révision 7) datés du 26 juin 2017, pour la résidence située au 2026, rue de Fontainebleau;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-377

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le premier mandat de Mme Élyse-Claude Léveillé à titre de membre du Comité de l'environnement s'est terminé le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE conformément aux règles de régie interne du Comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent peut être renouvelé deux (2) fois pour deux (2) ans;

ATTENDU QUE Mme Élyse-Claude Léveillé désire poursuivre son implication au sein du Comité de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le mandat de Mme Élyse-Claude Léveillé soit renouvelé pour une période de deux (2) ans se terminant le 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-378

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'organisation de l'événement « Journée de la famille » sous le thème « Une journée au Far West », prévu le 9 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est en faveur d'un tel événement organisé pour les familles julievilloises;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 11 000 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer une partie des dépenses pour l'événement « Journée de la famille », prévu le 9 septembre 2017, en deux versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller Jocelyn Ducharme a divulgué son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter, car Nicolas Ducharme est son fils.

17-379

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET HUMANITAIRES

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS – INDIVIDUS					
Alexis Rivard-Jobin	300 \$	Championnats canadiens de karaté	Karaté	24 au 26 février 2017	Québec
Jérémy Poirier	300 \$	Championnats canadiens de judo	Judo	24 au 28 mai 2017	Calgary, Alberta
Audrey Poirier	300 \$	Championnats canadiens de judo	Judo	24 au 28 mai 2017	Calgary, Alberta
Nicolas Ducharme	150 \$	Championnats provinciaux de natation AAA	Natation	31 mars au 2 avril 2017	Montréal
Nicolas Ducharme	300 \$	Championnats canadiens de l'Est Speedo 2017	Natation	20 au 23 avril 2017	Etobicoke, Ontario
ÉVÉNEMENT HUMANITAIRE					
Yoann Dubuc	300 \$	Ribambelle X	Stage en techniques d'éducation à l'enfance	27 mai au 16 juin 2017	Lomé, Togo

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-380

RÈGLEMENT 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085 PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 1085 afin de modifier certaines dispositions applicables à l'aménagement;

ATTENDU QUE le présent règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-318;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le Règlement 1085 permettant l'octroi des permis et certificats pour la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) situé au 640, boulevard N.-P.-Lapierre - Zone P 401 afin de modifier certaines dispositions applicables à l'aménagement, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1085-1 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-381

RÈGLEMENT 1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-262;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 5 juin 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-52 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-382

RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction 1102 dans le but de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-319;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1102-5 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-383

RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplottes dans les commerces de détail;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la date d'entrée en vigueur des interdictions prévues aux articles 3 et 4 du Règlement 1196 afin de faire concorder cette entrée en vigueur avec celle des autres villes de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2017 sous le numéro 17-341;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement modifiant le Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail soit adopté;

QU'il porte le numéro 1196-1 et entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy invite les citoyens à venir au marché public les jeudis, de 16 h à 19 h 30.

Mme Roy rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 21 août 2017.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Les conseillers souhaitent de bonnes vacances aux citoyens et leur demandent d'être prudents sur la route.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Carl Lemieux

■ M. Lemieux mentionne que le voisin qui réside à l'arrière de chez lui néglige ou refuse d'élaguer ses arbres, ce qui lui cause des dommages, tel le bris de son filtreur de piscine causé par des résidus d'arbres. M. Lemieux remet des photos à la mairesse.

Une demande de médiation a été faite par M. Lemieux auprès de Médiation Citoyenne le ou vers le 31 mai 2016, mais aucune médiation n'a été faite à ce jour.

Il demande si la Ville peut faire quelque chose afin que son voisin entretienne ses arbres adéquatement.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites auprès du Service de l'urbanisme et que son dossier sera dirigé à nouveau vers la Médiation Citoyenne. Une réponse lui sera transmise dans les meilleurs délais.

Il est demandé que les coordonnées de M. Lemieux soient remises à la greffière à la fin de la séance.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu demande pourquoi les Offices municipaux d'habitation désirent se regrouper.

Mme Roy répond aux différentes questions de M. Beaulieu.

- M. Beaulieu mentionne avoir aimé le nouvel aménagement dans le Vieux-Village, mais aurait préféré que les fils d'Hydro-Québec soient enfouis sous terre.

Mme Roy mentionne qu'il était très dispendieux d'enfouir les fils d'Hydro-Québec.

M. Rosaire Duchesne

- M. Duchesne mentionne avoir déposé une pétition à la Ville relativement aux constructions de seconds étages sur les résidences unifamiliales et demande si le dossier est à étude.

Mme Roy mentionne que le dossier a été transféré au CCU pour analyse.

- M. Duchesne demande si une décision sera prise avant la dissolution du Conseil, puisqu'il y a une élection municipale cette année.

Réponse : Oui.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze mentionne que la chaussée de la rue Principale, entre l'église et la rue Daoust, est mal entretenue (trous et fissures).

Mme Roy en prend note.

- Il est demandé pourquoi le pavé uni est surélevé sur la rue Principale, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph.

Il s'agit d'un seuil de ralentissement. Un panneau sera installé pour prévenir les automobilistes de ce seuil.

- Il est demandé quelle est la population de Sainte-Julie.

La Ville de Sainte-Julie compte 29 883 citoyens.

- M. Delanauze pose diverses questions concernant le budget et le surplus.

Mme Roy répond aux questions.

M. Raymond Leroux

- M. Leroux demande s'il est possible que des cours du programme Université du 3^e âge de l'université de Sherbrooke soient donnés sur le territoire de Sainte-Julie.

Mme Roy interpellera la FADOQ à cet effet.

M. Jacques Blanchard

- Il est demandé si la piste cyclable qui croise la rue de Grenoble sera munie de chicanes dans le bas de la piste afin de la rendre plus sécuritaire.

M. Bernardin mentionne que des mesures ont été prises, telle la modification de la pente. M. Ducharme mentionne que l'ajout de chicanes dans le bas de la piste n'est pas une bonne solution.

La Ville continue d'analyser la situation.

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil demande pourquoi les SAVR demandent que la Ville reconduise pour 5 ans l'entente de services.

Mme Roy mentionne que c'est pour que l'organisme subisse moins de pressions financières.

- Il est demandé que la chaussée de la rue Principale soit réparée, car il y a beaucoup de trous.

On va vérifier l'état de la chaussée.

- M. Corbeil mentionne que l'arrêt obligatoire à l'intersection des rues de Bourgogne et Daoust n'est pas respecté par les automobilistes.

Une demande à cet effet a été faite à la Régie de police.

- Il est également mentionné que le silencieux d'une automobile bleue de marque Porsche fait beaucoup de bruit.

M. Corbeil est invité à donner les informations à Mme Mélanie Brisson afin qu'un suivi soit fait à la Régie de police.

- M. Corbeil mentionne que des cyclistes circulent sur le chemin du Fer-à-Cheval plutôt que sur la piste cyclable.

Il est mentionné que le Code de la sécurité routière n'oblige pas les cyclistes à circuler sur les pistes cyclables. De plus, il est conseillé de ne pas utiliser une piste cyclable lorsque les cyclistes circulent à plus de 20 km/h.

- M. Corbeil mentionne que les feux de circulation situés à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et du boulevard des Hauts-Bois ne sont pas bien synchronisés.

Il est mentionné que des vérifications seront faites à nouveau.

- M. Corbeil mentionne qu'il préférerait que le Service à la clientèle de la Ville s'appelle Service aux citoyens.

Mme Roy mentionne, que peu importe le nom, l'important est la qualité des services et l'équipe de Mme Brisson fait un excellent travail.

M. Yann Marcotte

- M. Marcotte demande pourquoi la fontaine située au Vieux-Village ne fonctionne pas.

Il a été constaté que la fontaine ne fonctionne pas adéquatement et des vérifications seront faites à cet effet.

- M. Marcotte mentionne que le piano ne fonctionne pas bien.

Il est mentionné que lors d'un orage, le piano a été endommagé très sérieusement, car il n'était pas adéquatement protégé. Il sera remplacé sous peu par un autre piano.

M. Julien Alain

- M. Alain mentionne qu'il y a beaucoup de camions lourds qui circulent sur le boulevard Saint-Joseph.

Une demande sera faite à la Régie de police afin qu'une surveillance soit effectuée à cet effet.

17-384

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

(s) Suzanne Roy
Suzanne Roy,
Mairesse

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes,
Greffière